

*École d'administration nationale*  
**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—**  
**MOTIONS**

[Traduction]

**LA FONCTION PUBLIQUE**

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE  
 D'ADMINISTRATION NATIONALE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la Capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

● (1702)

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons été avertis tout à l'heure, avant de passer à l'ordre du jour, que nous allions débattre aujourd'hui la motion n° 6 sur l'opportunité de créer un bureau de l'éducation, inscrite au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert). C'est en fonction de cela que nous nous sommes préparés à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je tenais cela du gouvernement.

**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur l'Orateur, si je puis me permettre d'expliquer la situation, la motion inscrite en mon nom au *Feuilleton* est une motion que j'ai présentée à la dernière session. Avec la mise au rancart du *Feuilleton* de cette session, c'en fut fait de ma motion. Celle-ci avait été acceptée unanimement par la Chambre et renvoyée au comité des prévisions budgétaires en général qui devait l'étudier.

Je demande aux députés de tous les partis s'ils sont d'accord pour rétablir la motion à la place qu'elle occupait à la dernière session et accepter une motion du député de Grenville-Carleton (M. Baker), analogue à celle qu'il a présentée le 6 mai dernier et demandant que le sujet de la motion n° 1 soit renvoyé au comité permanent. Je ne puis présenter cette motion, mais si le député de Grenville-Carleton veut bien le faire, je crois que cela résoudreait notre problème et que nous n'aurions pas besoin de débattre la motion ce soir.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Dois-je comprendre que la Chambre serait disposée à s'attaquer à la motion n° 6 après cela? Si tel est le cas, je crois que la situation en ce qui concerne la proposition de créer un institut national d'administration est la même qu'à ce moment-là. Nous étions alors disposés à donner notre assentiment et je crois qu'il en est de même aujourd'hui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cela nous convient, monsieur l'Orateur. Et même, si le député de Grenville-Carleton (M. Baker) proposait la motion visant à renvoyer le sujet de la motion n° 1 au comité pertinent, je serais heureux alors de l'appuyer.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Si c'est régulier, monsieur l'Orateur, je proposerai à présent la motion en reprenant les termes qu'a utilisés le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que le sujet de la motion n° 1:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la

[M. l'Orateur suppléant.]

création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Si je comprends bien, la motion initiale qu'a proposée le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a été retirée et une nouvelle motion...

**Des voix:** Non.

**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a une certaine confusion dans la procédure. La motion a bien été retirée et le sujet doit en être renvoyé au comité des prévisions budgétaires en général.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** C'est bien cela.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Il en est ainsi convenu et ordonné.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais étant absent, j'ai manqué une partie de la discussion. J'ai compris que la motion originale avait été retirée et qu'elle est inscrite sous sa forme actuelle au nom du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), ou est-ce au nom du leader à la Chambre du parti d'en face?

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. A ma connaissance, la motion initiale proposée par le député d'Ottawa-Vanier a été retirée et la nouvelle motion est inscrite au nom du député de Grenville-Carleton (M. Baker) et est appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Il en est donc ainsi convenu et ordonné. La Chambre passe à présent à l'étude de la motion n° 6.

\* \* \*

**L'INSTRUCTION**

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN BUREAU DE L'ÉDUCATION

**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un Bureau de l'éducation, lequel s'occuperait de faire des recherches dans les provinces de concert avec les gouvernements provinciaux ainsi que dans d'autres pays afin d'étudier la possibilité de consentir une aide financière fédérale pour l'enseignement de la langue seconde dans les écoles primaires et secondaires et afin de diffuser des renseignements visant à améliorer le niveau d'instruction de la jeunesse canadienne.

—Monsieur l'Orateur, la motion que nous sommes en train d'étudier remonte à plusieurs années. Elle a été proposée dans des termes à peu près semblables à diverses occasions auparavant, et elle a été rédigée en 1971 à la réunion générale annuelle de la Fédération canadienne des enseignants. Au cours de cette réunion la Fédération canadienne des enseignants a recommandé la création d'un Bureau de l'éducation. L'idée de base a l'appui des membres de tous les partis.

En janvier de cette année, dans une brochure publiée par la Fédération canadienne des enseignants sur les politiques et points de vue touchant les questions de compétence fédérale, la Fédération a déclaré qu'un tel bureau serait chargé de recueillir